

Transfert de la maintenance

Les mensonges de la Direction

Depuis le début du projet de la Direction de transférer les salariés de la maintenance vers P2M, la Direction a communiqué des documents où Mme CALVO et M. CARON sont intervenus. Nous avons mis en corrélation leurs propos et le retour de l'expertise réalisé par les élus CSE. C'est le « grand écart » total entre les annonces et la réalité relevée par le cabinet d'expertise Sextan !

Maintien de la rémunération

Information Direction

Les contrats de travail des salariés seront automatiquement transférés de RENAULT à P2M

- Maintien de la rémunération, de la qualification et de l'ancienneté
- Les accords collectifs et engagements unilatéraux de Renault s.a.s. continuent à s'appliquer, le transfert n'y met pas fin

Information Expertise

Dans le document d'information-consultation, il est précisé que la rémunération et le bénéfice des accords seront conservés pour les salariés concernés. Or, au regard de l'application du 1224-1, ils perdront automatiquement leurs éléments collectifs et périphériques dès leur transfert effectif.

Si le transfert devait se réaliser, les salariés conjugueraient perte de pouvoir d'achat et perte d'acquis sociaux.

Les salariés de P2M ne sont couverts par aucun accord d'entreprise.

Ils bénéficient de la convention collective de Métallurgie

Chez Renault, les accords cadrant le statut en matière de temps de travail, de congés, d'évolution et de qualité de vie au travail vont bien au-delà du cadre conventionnel qui s'applique à P2M...

...ce qui constitue pour les salariés un package social conséquent à la fois en termes de rémunération globale et de temps de travail.

En effet, dès le transfert, les salariés perdront les éléments collectifs et périphériques, soit près de 6 000 euros annuels. 15 mois plus tard, ils perdront le bénéfice des accords collectifs en l'absence d'accord de substitution les reprenant dans leur intégralité

Maintien des acquis sociaux

Information Direction

Le 15 Avril, lors de la rencontre avec les organisations syndicales à Lardy, Mme CALVO a expliqué que P2M avait été spécialement créée pour garantir les acquis sociaux des salariés transférés de chez PSA, pour leur permettre une rémunération différente d'Industrielec

Information Expertise

Les salariés de P2M ne sont couverts par aucun accord d'entreprise.

Ils bénéficient de la convention collective de Métallurgie



Evolution de carrière

Information Direction

RAISONS DU PROJET : Des entreprises spécialisées et performantes, leaders dans le domaine de la maintenance proposent des perspectives d'évolution de carrière plus attractives que celles que l'Ingénierie Renault peut proposer

Information Expertise

Ils rejoindraient P2M, où en termes de politique RH tout est à construire, à l'image d'une structure à taille humaine. À ce jour, les outils et les moyens déployés pour mener une politique RH sont réduits et rien n'est encore formalisé notamment en termes de parcours professionnels

UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ PRESQUE INEXISTANTE

Depuis 2018, aucune mobilité n'a eu lieu au sein du Pôle Électricité (272 salariés autotal).

La direction ne dispose pas à ce jour d'outil poursuivre les demandes et les mobilités réalisées.

La rémunération des salariés Renault est largement supérieure à celle des salariés de P2M, ce qui rendrait la gestion RH d'un tel collectif de travail périlleuse, et ferait porter un risque de non-augmentation durable, particulièrement démotivant

Un fort risque également de non-augmentation durable en cas de transfert pour les salariés concernés.

Les formations

Information Direction

Le 15 Avril, lors de la rencontre avec les organisations syndicale à Lardy, M CARON a expliqué qu'il avait trouvé chez P2M des formations que même Renault ne pourrait pas faire. Et que chez d'autres entreprises étudiées il n'avait pas vu d'équivalent. Il a précisé qu'il avait été rassuré en regardant leur plan de formation et que ça avait été un élément important qui avait pesé dans le choix de P2M

Information Expertise

Selon la direction, les formations proposées sont majoritairement des actions de formation obligatoires ET COURTES dans le domaine de la sécurité. ET POUR LA TENUE DU POSTE

Sur les deux dernières années, les salariés de P2M ont suivi en moyenne une journée de formation par an.

A propos de la formation, le rapport d'expertise pointe un manquement de la part de Renault pour les salariés de la maintenance

Alors que les postes d'ATM ont été identifiés comme des métiers en décroissance lors du processus 9box, la durée des formations est bien plus courte pour les salariés concernés par le projet que pour les autres salariés de Lardy et Guyancourt. Ces éléments questionnent sur les actions menées par la direction pour maintenir l'employabilité des salariés positionnés sur ces postes au travers des actions de formation.

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)



Le choix de P2M

Information Direction

Que ce soit en réunion CSE ou lors de la rencontre avec les organisations syndicale à Lardy, Mme CALVO et M. CARON ont tout fait pour nous indiquer que c'était des choix stratégiques et techniques qui avaient guidés leurs choix pour P2M.

Information Expertise

... il a été décidé d'externaliser le pilotage de la maintenance à P2M. Pourtant, la société est une petite coquille, et le choix de P2M semble être davantage la conséquence d'une relation de confiance entre Gilles Le Borgne et le dirigeant de GMB Invest, que le choix formalisé des Achats et des métiers

Si le document initial de la Direction (ASC1) fait état d'un choix argumenté en faveur de P2M, la réalité semble être différente puisque résultant d'une relation de confiance entre MM. Le Borgne et Marquet, dirigeant de GMB Invest, héritée de PSA.

L'avenir des salariés chez P2M

Information Direction

Lors de la rencontre avec les organisations syndicale à Lardy, Mme CALVO a affirmé « Je suis convaincue que c'est leur rendre service », « Prendre des risques quels risques il n'y a aucun risque ! » Mme CALVO a indiqué que sa volonté était de construire dans la durée et a annoncé que le transfert était garanti pendant 5 ans

Information Expertise

Informations écrites remises aux élus et à Sextant

| | |
|---|----------------------------------|
| Durée du contrat | Aucune (sauf Cahier des charges) |
| Localisation des prestations et mise à disposition des locaux | Aucune |
| Modalités et calendrier de transfert des salariés | Aucune |
| Garantie d'emploi | Aucune |

Une direction prête à tout !

Approximations, inexactitudes, mensonges grossiers, aucun engagement écrit...la Direction est prête à tout pour faire passer ses projets et transférer 27 de nos collègues dans des conditions déplorables dans une « petite coquille ». C'est comme cela que le rapport défini P2M !

Contre l'externalisation de la maintenance Pour la défense de nos emplois

**Salariés de Lardy, d'Aubevoye, de VSF, du TCR
Mardi 1^{er} juin à partir de 11h**

Retrouvons-nous nombreux devant le Technocentre

Départ en car depuis Lardy à 10h (retour 15h maxi)

RDV devant le CE – inscription par mail : cgt.lardy@renault.com Merci de préciser si vous souhaitez un casse-croûte (sandwich jambon ou fromage) – 3.50 €